

# CONDITIONS GÉNÉRALES - VISITES A DOMICILE

## PRÉSENTATIONS

Les **Services Animaliers à Domicile** pour chiens et chats vous sont proposés par Mlle FOULON Laetitia, et développés en association avec le Village Canin des Cévennes. Mlle FOULON dispense ces services tout au long de l'année, 7/7j, pour prendre soin de vos animaux lors de vos absences.

**Toute mission confiée à l'entreprise est soumise aux présentes Conditions générales de prestations de services qui suivent.**

Parce que la confiance est primordiale, Laetitia tient à apporter à ses clients un service de qualité à l'écoute de leurs besoins, en respectant les habitudes de chaque animal tout en veillant à leur bien-être.

**Email :** servicesanimaliers.contact@gmail.com **Téléphone :** 06.67.77.95.27  
**Site :** educaion-canine-ales.com

Conformément à la réglementation, **Mlle FOULON Laetitia** dispose des agréments nécessaires à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèce domestiques :

**ACACED** chiens et chats N° 2020/790f-ffa0 **TAV** (Transport d'Animaux Vivants)

**SIREN** 894 903 657 **APE** 9609Z **Siège** 124 route de Portes 30110 LE PRADEL  
**Assurance MMA PRO-PME IARD SA** Agence 3081, 6 rue Albert 1er 30110 ALES

Pour des raisons d'assurance et de réglementation, **Mlle Foulon ne prend pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégorie.**

S'il devait survenir que Laetitia ne soit pas en mesure d'assurer les prestations liées au contrat en cours, celui-ci pourra le cas échéant être assuré par Mr ZEPHIR Thomas, micro-entrepreneur indépendant, éducateur canin et gérant du Village canin des Cévennes.

## RÉSERVATIONS

**La réservation se fait par téléphone ou e-mail** (vous trouverez toutes les informations sur le site [www.education-canine-ales.com](http://www.education-canine-ales.com)).

Sur demande, **un devis gratuit et sans engagement** peut être établi et vous être envoyé par mail.

- Celui-ci précise : La prestation à réaliser, les options annexes, les dates de la prestation et le prix de la prestation.
- **Le devis est valable durant 1 mois**, pendant lequel la réservation n'est pas prise en compte.

La réservation doit être faite préférablement au minimum une semaine avant le début de la prestation, toute demande sera étudiée en cas d'urgence.

En cas de modification de la réservation, il est nécessaire d'informer Laetitia dès que possible.

**Lorsque vous aurez pris connaissance du devis et des conditions générales, Laetitia pourra ensuite réserver les dates nécessaires pour les services et prendre rendez-vous pour la pré-visite.**

## PRÉ-VISITES

**Avant votre départ, un rendez-vous est établi**, permettant de créer un premier contact et un lien de confiance avec vous-même et votre compagnon.

**Cette pré-visite aura lieu à votre domicile afin de :**

- Prendre connaissance de vos consignes, des habitudes et des besoins de votre (ou vos) animal (-aux) à prendre en charge
- **Remplir une fiche de renseignements sur chaque animal**,
- **Établir et signer le contrat de garde** décrivant la prestation, avec les options supplémentaires,
- **Effectuer le paiement intégral de la prestation** si elle est inférieure à 7 jours,
- **Pour une prestation supérieure à 7 jours**, effectuer le règlement de l'acompte (30%) (le solde sera à régler au terme du contrat),

- **Récupérer le double des clés du domicile du client**, qui lui seront restituées à la fin de la prestation, selon les modalités convenues lors de ce rendez-vous.

**En tant que propriétaire, vous vous engagez à communiquer de manière complète et précise toutes les informations possibles concernant chaque animal**, afin d'éviter tout désagrément.

Suite à la pré-visite, Laetitia Foulon se réserve le droit de refuser la garde si :

- 1) Elle juge ne pas être en mesure d'assurer une prestation dans de bonnes conditions (chien asocial, agressif et/ou craintif qui ne se laisse pas approcher).
- 2) L'animal ne présente pas les garanties sanitaires et sécuritaires suffisantes
- 3) L'animal ne possède pas son carnet de santé,
- 4) L'animal est non identifié ou atteint d'une maladie grave et /ou contagieuse.

**Cette pré-visite est facturée** seulement la première fois (tarifs selon la zone du domicile).

**Chaque prestation de visite fera l'objet d'un contrat de garde signé par les deux parties. La signature du contrat déclenche l'obligation de paiement.**

Un paiement en plusieurs fois est possible sur demande.

## DÉLAIS de RÉTRACTATION

Conformément à l'article L121-20 du Code de la consommation, **le client dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation**. Lorsque le délai des 14 jours expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Le règlement de la pré-visite effectuée vous sera demandé.**

**Passé ce délai,**

- Pour toute annulation d'une prestation supérieure à 7 jours, l'acompte de 30% versé lors de la pré-visite vous sera remboursé,
- Pour toute annulation d'une prestation inférieure à 7 jours, le client sera remboursé en intégralité.

En cas de modification de prestation après signature du contrat, la différence de montant dû devra être réglée au retour.

**Toute annulation après déplacement sur le lieu** de prestation est due à 100% du prix de la visite de base de sa zone.

## LES VISITES

**Durant les visites, Laetitia Foulon s'engage à tenir les principes suivants, pour tout animal et tous les contrats** (en fonction des animaux et selon vos demandes) :

**Pour vos animaux :**

- **Réapprovisionnement** de nourriture et d'eau fraîche,
- **Nettoyage** des accidents qu'un animal a pu faire,
- **Nettoyage** de la litière des chats,
- Une désinfection régulière de la litière est effectuée pour les gardes de longue durée,
- Brossage, hygiène des yeux et/ou des oreilles de chaque animal,
- Administration de médicaments **sous ordonnance du vétérinaire uniquement**,
- **Apporter à chaque animal toute l'affection et l'attention nécessaires**,
- **Sortir le(s) chien(s) à chaque visite** pour diverses activités et selon vos préférences,
- **Envoyer régulièrement des photos et des nouvelles de chaque animal** par sms ou e-mail.

Tout matériel, nourriture et accessoires (laisse, brosse, litière, désinfectant...) doivent être fournis par le propriétaire.

**Pour votre domicile :**

Les petits services tels que le ramassage de votre courrier, l'arrosage de vos plantes ou l'aération de votre habitation peuvent être mis en place, sans surcoût.

## LES PROMENADES

Pour la sécurité du (des) chien(s) et d'autrui, **les promenades sont effectuées en laisse ou en longe**.

Elles s'effectueront dans le secteur de votre domicile, ou dans un environnement plus naturel.

**Selon vos habitudes**, la promenade se fera en marchant tranquillement, ou sera plus sportive (marche rapide ou traction avec un harnais).

Votre chien sera promené seul ou, s'il est sociable et que vous souhaitez qu'il soit promené avec d'autres

congénères, il sera alors amené à être transporté dans une voiture adaptée et agréée pour le transport d'animaux domestiques.



**La durée des promenades prévue pour chaque visite est de 20min** et varie en fonction des capacités physiques de votre animal. Une promenade de 45min vous est proposée en option.  
Laetitia s'engage à respecter le rythme de votre chien, à ramasser ses déjections, à lui fournir à boire aussi souvent que nécessaire et à **respecter vos consignes**.

## ENGAGEMENTS de Laetitia Foulon

Lors de ses visites, Laetitia s'engage à :

- 1) **Ne jamais remettre les clés du domicile** de ses clients à une tierce personne,
- 2) **Ne jamais se faire accompagner par une tierce personne**,
- 3) **Conserver la discrétion la plus absolue** sur les informations de toute nature concernant l'animal gardé et le client et son domicile,
- 4) **Respecter la propriété de ses clients**, ne jamais aller dans les pièces qui ne sont pas en rapport avec son activité et n'utiliser que les équipements mis à sa disposition,
- 5) Refermer à l'**identique** les portes, alarme, portail et fenêtres en quittant le domicile
- 6) **Signaler toute anomalie constatée** dans la propriété du client
- 7) **Toujours veiller au bien-être de l'animal confié**, sa santé, son hygiène et sa sécurité,
- 8) Vous prévenir en cas de symptômes ou de problèmes médicaux
- 9) Se conformer aux législations réglementant l'exercice de sa profession et la protection des animaux domestiques, ne pratiquer aucun acte vétérinaire.

## LES TARIFS et MODALITÉS

**Quatre zones d'intervention ont été définies pour la tarification.**

Pour déterminer la zone de votre domicile, le calcul du kilométrage se fait à partir du siège, le Village canin des Cévennes au Pradel.

**Les tarifs suivants s'appliquent à chaque visite :**

Zone 1 : 0 à 5km : Gratuit

Zone 2 : 5,1 à 10km : 3€

Zone 3 : 10,1 à 15km : 6€

Zone 4 : 15,1 à 20km : 9€



CHATS : 11€ (prix comprenant 3 chats)

CHIENS : 14€ (prix comprenant 2 chiens ou 1 chat et 1 chien)



+6€ pour le promener 45min

**Au-delà de 3 chats** dans le domicile : **1€** sera facturé pour chaque chat supplémentaire **par jour**

**Au-delà de 2 chiens** dans le domicile : **3€** seront facturés pour chaque chien supplémentaire **par jour**

**Pré-visite**, tarifée la première fois :

Zone 1 : 8€

Zone 2 : 12,50€

Zone 3 : 15€

Zone 4 : 17€

Du fait du statut de micro-entrepreneur et conformément à l'article 293B du Code général des impôts, la TVA est non applicable.

Si vos animaux manquent de litière ou de nourriture pour terminer la garde, **Laetitia achètera la quantité nécessaire pour assurer le bon déroulement des gardes**. Dès le retour du client, tous les frais avancés devront être remboursés, sur présentation des justificatifs.

**En cas de maladie ou de blessure de l'animal durant la garde**, vous serez immédiatement prévenu. Si vous n'êtes pas joignable, **vous donnez alors tout pouvoir à Laetitia Foulon pour faire soigner l'animal auprès de votre vétérinaire** ou de celui de garde.

En dehors des horaires d'ouverture de votre vétérinaire traitant, Mlle Foulon sera dans la nécessité d'emmener votre animal chez le vétérinaire référent du Village canin des Cévennes, le **Dr GOSSIAUX**, 17 rue des poilus, 30110 La Grand' Combe.

Les frais de vétérinaire et autres frais (transport, médicaments) seront intégralement à votre charge, ce qui vous engage à les rembourser dès votre retour.

**Les frais de déplacements aller-retour** de votre domicile au vétérinaire sont ceux appliqués par notre taxi animalier : 0,60€ / km, avec le compte du kilométrage de votre domicile au cabinet vétérinaire aller-retour.  
Les frais pour l'attente et le temps du rendez-vous ne vous seront cependant pas facturés.

En cas d'absence prolongée de votre part, vous devez en tenir informé Mlle Foulon, qui s'engage à prolonger sa prestation jusqu'à votre retour.

## LES MODALITÉS de PAIEMENTS

Lors de la pré-visite, **après signature du contrat :**

- **Pour une garde inférieure à 7 jours, la totalité de la prestation devra être réglée**, en chèque, espèce ou virement bancaire.
  - **Pour une garde supérieure à 7 jours, un acompte de 30% du montant total sera demandé**, en chèque ou en espèces. Cet acompte devra être encaissable dès le début de la prestation.
- Un paiement en plusieurs fois est possible sur demande.

A la fin des services, une facture détaillée reprenant également les frais imprévus (urgences, manque de nourriture, litière...) pourra être remise, à votre demande.  
La facture devra être réglée en fin de prestation dans son intégralité.

## ASSURANCES et RESPONSABILITÉS

**Laetitia Foulon déclare avoir souscrit à une assurance responsabilité professionnelle** couvrant tout dommage que l'animal pourrait subir ou causer durant la prestation (**MMA PRO-PME IARD SA Agence 3081**).

**Cette assurance couvre** les conséquences pécuniaires de la responsabilité que peut encourir Mlle Foulon, tant à l'encontre des tiers que du fait des dommages subis par les animaux qui lui sont confiés.

**Demeurent exclus** les dommages qui pourraient être causés par les animaux au domicile de leur propriétaire ainsi que les dommages corporels que pourraient subir l'animal s'il venait à s'échapper lors de l'absence de Mlle Foulon.

**Le client doit avoir une assurance habitation et responsabilité Civile.**

**Laetitia Foulon ne peut être retenue responsable des dommages de toute nature survenus à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul, au domicile du client.**

**Mlle Foulon décline toute responsabilité en cas de fugue ou d'accident d'un animal ayant accès à l'extérieur** (balcon, terrain, etc) **ou en cas de mort naturelle** (vieillesse, maladie, etc).

En cas de fugue, elle fera cependant tout ce qui est nécessaire pour rechercher l'animal en votre absence.

L'**administration de médicaments** se fait uniquement sur présentation de l'ordonnance prescrite par un vétérinaire. En cas de traitement médical d'un animal, **Laetitia s'en tiendra strictement à l'ordonnance du vétérinaire et ne peut pas être tenue pour responsable des problèmes de santé découlant de la prise du traitement prescrit, ou de l'aggravation de l'état de l'animal.**

**Mlle Foulon s'engage à la plus grande confidentialité** concernant votre identité et votre domicile, aucune pièce du logement ni aucun objet autre que ceux nécessaires à la réalisation de la prestation ne sera utilisé. **Tout problème ou anomalie constatée à votre domicile vous sera signalé.**

## OBLIGATIONS du CLIENT

1) **Vous vous engagez à mettre à la disposition de Laetitia Foulon :**

- **Le carnet de santé** à jour ou une photocopie avec **le numéro d'identification** de chaque animal (chien, chat)
- **Le matériel nécessaire** pour l'entretien de la litière
- Pour les chiens : laisse, collier
- **Une quantité de nourriture suffisante pour la durée de la prestation**
- Les coordonnées de votre vétérinaire, ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter en cas de besoin
- L'ordonnance et les médicaments de l'animal si besoin

2) **Tout animal doit être sevré** pour bénéficier des prestations.

3) **Vous vous engagez à signaler à Laetitia tout problème de santé au préalable** et assurez que l'animal est vermifugé et traité contre les parasites (puces et tiques). Si cela n'est pas le cas, Mlle Foulon ne pourra être tenue pour responsable d'une infestation de parasites et se réserve le droit d'administrer un vermifuge et/ou anti-puce à l'animal et de vous le facturer.

4) **Vous vous engagez à tenir Laetitia informée de tout risque sanitaire si votre animal est porteur d'une maladie contagieuse.**

5) **Le client s'engage à posséder les assurances Habitation et Responsabilité Civile.**

6) Selon l'article 226.1 du Code Pénal et l'article 9 du Code Civil, le client est tenu d'informer Mlle Foulon en cas de vidéosurveillance à son domicile.